



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées
Groupe Géographique, 89300 Joigny

Bilan financier, moral et de gestion

Exercice 2020

Version après débats

v2.0 - Envoyée aux actifs

Sommaire

1 - Introduction.....	3
2 - Bilan financier.....	4
2.1 - Membres et détails sur le capital.....	4
2.2 - Chiffre d'affaire.....	5
2.3 - Créances.....	5
2.4 - Dépenses et investissements.....	6
2.5 - Résultat.....	6
2.6 - État général de la coopérative.....	6
2.7 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté.....	7
3 - Transparence.....	7
3.1 - Concernant le CA et le CS.....	7
3.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI.....	8
3.3 - A propos du fonctionnement du CS.....	8
4 - Fonctionnement et évènements 2020.....	9
4.1 - Impact de la crise sanitaire sur l'activité.....	9
4.2 - À propos du quorum de vote de 50 %.....	11
4.3 - À propos de l'implication dans l'activité.....	12
4.4 - Recherche de correspondants locaux.....	13
4.5 - Livret d'accueil et newsletters.....	13
4.6 - Le LabDispak, tiers lieu Jovinien.....	14
4.7 - Formation et accompagnement.....	15
4.8 - Participation des collectivités locales.....	16
4.9 - Aménagements numériques publics.....	17
4.10 - Augmentation des capacités du réseau SCANI.....	22
4.11 - Articulations avec le réseau régional RCube.....	22
4.12 - Déploiements de SCANiFi.....	24
4.13 - Évènements.....	25
4.14 - Le déploiement de la fibre optique dans le groupe géographique.....	25
4.15 - Évolutions du réseau radio.....	26
4.16 - Quelques chiffres pour finir.....	26
5 - Fibre optique en pratique.....	27
5.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens.....	27
5.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny).....	27
5.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours).....	27
5.4 - La zone Yconik (le reste du département).....	28
5.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio.....	28
6 - Fédération FDN.....	29
7 - Relations avec d'autres structures.....	31
8 - Avenir.....	33
8.1 - Investissements.....	33
8.2 - Utilisation d'autres fréquences.....	34
8.3 - Téléphonie.....	35
8.4 - Hébergement d'infrastructures.....	35
9 - Composition des conseils.....	36
9.1 - Composition actuelle.....	36
9.2 - Renouvellements.....	36
9.3 - Entrée de nouveaux membres.....	36
10 - Présidence.....	37
11 - Sujets des débats.....	38

12 - Résolutions mises aux voix.....	41
13 - Annexe 1 – Bilan financier.....	42

1 - Introduction

À l’heure où la fibre commence (enfin) à se déployer dans notre département, SCANI poursuit ses actions de terrain et renforce sa capacité à agir par l’embauche d’un premier salarié plein temps permanent.

Ce bilan moral concerne l’exercice 2020 de la coopérative. Un retard très conséquent dans la livraison du bilan financier par notre cabinet de comptabilité a engendré un retard général de la production du bilan. Il contient donc également de nombreux éléments d’actualité de 2021.

Il aborde successivement :

- L’explication du bilan financier ;
- Le fonctionnement général de SCANI et les grands événements de l’année ;
- L’état actuel de l’aménagement numérique de notre département ;
- Un point sur notre Fédération ;
- Les relations avec d’autres structures ;
- L’avenir de SCANI ;
- Le récapitulatif des suggestions de sujets & débats proposés à l’assemblée ;
- La liste des résolutions devant être votées



Ce document est la seconde version du bilan moral tenant compte des remarques qui ont été adressées par les membres de SCANI. Celles-ci sont indiquées par un chevron dans la marge (voir ci-contre).

Les actifs de SCANI

2 - Bilan financier

2.1 - Membres et détails sur le capital

Au 31 décembre 2020, le capital de SCANI était composé de 806 membres ayant souscrit et libéré 3370 parts sociales¹, soit une augmentation de 6% par rapport à fin 2019.

Au 31 décembre 2020, les collectivités détenaient 29,79% du capital avec 1004 parts.

SCANI ne dispose toujours pas d'une « recette idéale » permettant à toutes les collectivités de souscrire valablement au capital de la coopérative. Les bonnes volontés sur ce dossier sont les bienvenues !

Jusqu'à présent, le déroulé dont nous sommes au courant est le suivant :

- La collectivité concernée doit prendre une délibération actant l'adhésion à la coopérative, le montant du capital qu'elle souscrit et désignant un des élus comme correspondant permanent de SCANI
- Elle doit ensuite transmettre la délibération à SCANI
- La coopérative lui retourne le bulletin d'adhésion pour la bonne forme ainsi qu'un RIB
- La collectivité transmet le bulletin, la délibération et le RIB à la trésorerie pour le règlement.

1 Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

2.2 - Chiffre d'affaire

L'année 2020 réalise un chiffre d'affaire de 213.029 €, soit 8,52 % de plus que l'année 2019 :

- 211 k€ concernent les connexions à internet des membres
- 1,8 k€ ont été réalisés par la vente de matériel aux membres

Par ailleurs, 3480 € concernent l'encaissement de cautions² relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre d'affaire, étant considérés comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Cette somme vient s'ajouter aux 20200 € des années précédentes, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 23680 €.

On notera qu'une quantité de plus en plus conséquente de matériel reste sur le terrain après résiliation. Les membres concernés n'ont pas retourné le matériel et leur caution ne leur a donc pas été remboursée. Ces cas particuliers feront l'objet d'un traitement comptable consistant à facturer 40 € de non restitution du matériel pour annuler la caution (facture nulle). Cette opération a un impact fiscal, la caution de 40 € n'incluant pas de TVA et la facturation du matériel se faisant TTC. SCANI ne « récupérera » donc comptablement que 33,33 € par opération.

2.3 - Créances

Depuis mi 2020, les prélèvements refusés par les banques (provision insuffisante, compte clôturé...) sont traités plus assidûment par les actifs SCANI et le rattrapage se fait « automatiquement » le mois suivant (en prélevant 60 € au lieu de 30) conformément à ce qui avait été décidé l'an passé.

À titre d'information, sur quelques 6000 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 2 et 5 rejets qui coûtent chacun 9,50 € de frais bancaires à la coopérative. Les membres souffrant de difficultés financières sont invités à se manifester au plus vite pour trouver des alternatives.

Fin 2021, un système de règlement par carte bancaire sera mis en place, entre autre pour ce type de cas, permettant plus de souplesse à ceux pour qui le prélèvement automatique peut, ponctuellement ou à plus long terme, poser problème.

2 La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

2.4 - Dépenses et investissements

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 147 k€ (+4,74%).

Par ailleurs, 66 k€ ont été investis en matériel radio et réseau afin de poursuivre le déploiement et assurer la maintenance de l'existant.

Enfin, près de 20 k€ ont été dépensés pour les salaires et cotisations sociales de nos alternants.

Soit une dépense globale théorique de 233 k€.

Cependant, comptablement parlant, le matériel doit être amorti. Pour les non spécialistes en comptabilité, il s'agit de considérer que sa valeur d'achat est étalée sur sa durée de vie prévisible. Même si l'on dispose de matériel actif et fonctionnel depuis plus de 9 ans, notre cabinet de comptabilité a choisi d'amortir le matériel sur 3 ans (ce qui est la façon normale de faire). Mécaniquement, même si l'argent a été dépensé à l'instant T, on considère donc que la dépense est étalée sur 3 ans.

2.5 - Résultat

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un bénéfice de 8288 €.

2.6 - État général de la coopérative

La lecture d'un bilan financier par un novice n'est pas aisée. La traduction « en bon français » est la suivante : la situation économique de la coopérative est stable et permet d'envisager sereinement l'avenir. Nous disposons d'un « trésor de guerre » conséquent (environ 130000 € de capitaux propres) mais une grande partie est investie dans le réseau. Notre coopérative n'a pas le profil d'une startup mais d'une structure dans un état de finances équilibré, ni déficitaire, ni excédentaire, ce qui est précisément le but de notre action comme précisé dans notre charte éthique.

L'année 2021 est celle du tournant vers la fibre. On peut donc anticiper des exercices déficitaires pour 2021 et 2022, compte tenu des montants qui seront investis, notamment dans le projet « Racine » et les collectes des divers réseaux fibre optique en cours de déploiement. Ces déficits n'entraîneront en principe pas d'impact sur le fonctionnement de SCANI, les réserves statutaires étant justement pensées pour combler ce type d'opération.

Il est toutefois important de noter que le bon déroulement de ces opérations repose sur une participation des membres (et de nouveaux arrivants) au capital afin de ne pas trop écorner la trésorerie de la coopérative.

Le compte en banque affiche en cet automne 2021 un solde positif d'environ 100 k€, soit l'équivalent du capital versé par les membres, des cautions encaissées et possiblement remboursables et de 30 jours d'abonnement d'avance, chiffre globalement stable ces trois dernières années.

2.7 - Proposition d'affectation du bénéfice constaté

L'année 2020 affiche donc un bénéfice comptable de 8 868 €.

La réserve légale (20 % du capital) est à ce jour de 6332 €. Le capital social était de 33 790 € au 31 décembre 2020. Nous vous proposons donc de compléter la réserve légale de 426 € pour la porter à 6 758 €.

Notre objectif non marchand imposant de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements futurs. Les statuts de SCANI interdisant par ailleurs le versement de bénéfices, nous vous proposons d'affecter le restant du bénéfice aux réserves impartageables, soit 7862 €, portant la réserve à 88 702 €.

3 - Transparence

3.1 - Concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus et qui exercent leurs fonctions d'administrateurs bénévolement.

Parmi les dépenses de l'exercice 2020, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 3729,30 € au titre de frais kilométriques pour 8212 km effectués dans l'année.
- Factures d'Alfred Urban : 2506,54 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, et au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau.
- Factures d'Absolight (dont Bruno Spiquel est actionnaire minoritaire) : 21983 € au titre de la location de certains liens fibre permettant de collecter le trafic de l'Yonne vers le cœur de réseau SCANI à Paris, de la location d'adresses IP, de la consommation en bande passante et de l'hébergement d'infrastructures à Paris.
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 48000 € HT au titre de l'accompagnement, de la formation et des développements du système d'information de la coopérative.

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Conformément aux statuts de SCANI, les membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

3.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI

Certains membres ont souligné, lors de la parution de la première version de ce rapport, que les principes décisionnels internes de SCANI étaient obscurs. Il faut reconnaître qu'ils sont d'une part relativement différents de ce qui se pratique ailleurs et d'autre part très peu documentés.

Une documentation³ a été entamée à ce propos. Plus largement, l'ensemble du site documentaire⁴ a été réorganisé et très largement complété en décembre 2021 et janvier 2022. Cet effort devrait se poursuivre.

La seconde remarque que nous avons relevé concerne l'actualité de SCANI. Jusqu'à l'été 2021, une bonne dynamique de publication de newsletter était tenue, mais nous n'avons pas assez intégré la communication sur « ce qui se passe au jour le jour dans la coopérative » en interne et n'avons donc pas pu assurer plus de publication.

Le travail a été repris en janvier 2022 afin de produire plus de contenu et permettre aux membres d'obtenir des informations plus « fraîche » et régulière qu'une fois par ans à l'occasion du bilan.

3.3 - A propos du fonctionnement du CS

Il n'a été saisi « officiellement » d'aucune question et n'a donc eu à rendre aucun avis formalisé. Pour autant, la surveillance du respect de l'éthique n'est pas abandonnée, mais s'exerce de façon informelle, au moment des débats et dans les réunions mensuelles, quand ce n'est pas au hasard des rencontres.

Ce fonctionnement a une certaine efficacité, mais n'est pas pleinement satisfaisant. On risque de passer à côté de dérives, qui ne seraient pas forcément une action délibérée, mais, par exemple, un effet collatéral d'une décision qui, directement, ne posait pas problème.

D'autre part, les membres du Conseil de Surveillance qui sont un peu plus éloignés du fonctionnement quotidien se trouvent dessaisis de leur action. Ceci alors que leur point de vue un peu plus extérieur est sans doute un avantage sur certains points.

Le mode de consultation du Conseil de Surveillance mériterait d'être parfois un peu plus formalisé, et surtout, plus systématique. Certaines évolutions qui changent assez radicalement la structure du réseau SCANI (Rcube et fibre) devraient être étudiées pour les conséquences indirectes qu'elles pourraient entraîner.

A l'occasion d'un débat technique, une tentative de « saisine officielle » du CS a été effectuée début 2022 pour éclairer un choix matériel possiblement stratégique pour l'avenir de SCANI. Nous espérons transformer cet essai pour tendre vers un fonctionnement plus fluide et conforme à l'idée d'origine qui a présidé à la création de ce conseil.

3 <https://doc.scani.fr/books/parcours-des-decisions>

4 <https://doc.scani.fr/>

4 - Fonctionnement et évènements 2020

4.1 - Impact de la crise sanitaire sur l'activité

L'exercice est toujours un peu difficile : parler des choses qui ont changé sans pour autant remettre systématiquement à l'esprit de chacun la crise que nous traversons... Nous prenons donc le parti de rester factuel et nous excusons d'avance si cela fait remonter de mauvais souvenir ou si cela exacerbe des difficultés encore présentes.

Au début du premier confinement, mi mars 2020, le premier impact ressenti chez SCANI a été, d'un côté, la baisse du nombre de demandes de nouvelles connexions de la part d'Icaunais déjà installés, voir le gel de projets de déploiement qui étaient en cours, et de l'autre, un afflux notable de demandes de connexions de résidence secondaires qui se sont soudain repeuplées (l'Yonne a été le département qui a connu la plus forte croissance de population au 2^e trimestre 2020 en France).

Le bilan de l'année se solde donc par une croissance du nombre de membres équivalente à l'année passée mais, du fait de la difficulté à se rencontrer pour avancer les dossiers, par l'absence notable de déploiement de nouveaux secteurs géographiques.

Les actifs de SCANI se sont par ailleurs attelés à deux gros chantiers durant cette année :

- Le soutien et la participation aux initiatives des « makers de l'Yonne » qui a principalement consisté à produire un grand nombre de visières qui ont été distribuées gratuitement aux équipes de soignants du département. Plus largement, les divers fablabs (et autres structures qui y ressemblent) ont pris de l'importance. À titre d'exemple, celui de Joigny, très proche de SCANI, a produit bénévolement une centaine d'« ordinateurs solidaires », financés par la commune et prêtés aux familles d'enfants scolarisés dans le secteur ayant éprouvé des difficultés, faute d'équipement adéquat, dans la continuité pédagogique ;
- Le déploiement, voulu de longue date, d'une infrastructure d'hébergement de sites, d'outils et plus largement de données, activité complémentaire à celle de fournisseur d'accès de notre coopérative. Cette infrastructure est fonctionnelle depuis juin 2020 mais doit encore être déménagée dans un local adapté qui devrait être pleinement disponible d'ici la fin de l'année 2021.

Participation au fonctionnement coopératif

S'il ne fallait retenir qu'un point, le fonctionnement coopérative est l'Arlésienne par excellence chez SCANI. Nous avons actuellement une permanence hebdomadaire le mardi à Joigny, et il est question d'en créer une seconde, plus adaptée aux disponibilités des membres et futurs membres, le samedi.

Pour autant, il faut bien reconnaître que « ça ne se bouscule pas au portillon ». Nous ne pouvons nous résoudre à considérer cette situation comme inévitable et cherchons donc encore et toujours des moyens de faire œuvrer plus de membres autour des activités de la coopérative.

Les dix premières années ont présenté une difficulté particulière supplémentaire : pour agrandir le réseau de SCANI, il fallait essentiellement une échelle pour grimper sur les toits et une folle envie

de la promener partout dans le département pour tester les points de connexion et, ensuite, les installer. Il faut bien reconnaître que ce n'est pas à la portée du premier volontaire venu.

Les évolutions des infrastructures numériques, avec l'arrivée de la fibre optique en tête, va peut-être rebattre les cartes. Une cohorte de nouveaux types d'actions sera nécessaire pour poursuivre nos activités :

- Suivi administratif et technique
- Repérages sur le terrain
- Entretien de micro-collectifs locaux dans les villages et les hameaux

Vous êtes intéressés pour vous investir dans SCANI ? Faites signe !

4.2 - À propos du quorum de vote de 50 %

Notre coopérative repose sur quelques principes gravés dans le marbre de nos statuts et de nos chartes :

- Chacun est copropriétaire du réseau que nous fabriquons ;
- Le réseau est neutre et nous veillons au respect de la vie privée et du secret de la correspondance ;
- La coopérative ne vend pas d'accès à internet à des personnes qui ne sont pas membres ;
- L'implication de chacun est nécessaire pour que tout se passe pour le mieux. L'implication minimale demandée est la participation aux débats et aux votes de l'assemblée générale.

Lorsque SCANI est devenu une coopérative, les personnes qui ont travaillé sur les statuts ont jugé qu'il était pertinent de conserver l'obligation d'une participation d'au moins 50 % des membres pour qu'un vote soit valide. Afin de ne pas bloquer la prise de décision, un vote qui compte moins de 50 % de participation peut avoir lieu une seconde fois. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte de la participation et la décision est prise à la majorité des votants.

Force est de constater que chaque vote a systématiquement lieu deux fois, puisque malgré de nombreuses relances qui consomment un temps bénévole incroyable, nous ne parvenons quasiment jamais à dépasser les 50 % de votants. En 2019, un système de procuration a été mis en place mais n'a pas changé la donne : une personne qui ne se donne pas la peine de prendre 30 minutes pour aller étudier une question puis cliquer sur un vote ne prendra pas non plus 10 minutes pour aller donner une procuration à quelqu'un d'autre.

Les personnes ne prenant pas la peine de participer à la vie démocratique de la coopérative peuvent en principe être exclus (et donc ne plus bénéficier de l'accès internet). Les actifs de SCANI ont toujours jugé que ce type d'exclusion n'était pas pertinente, à la fois humainement, politiquement et économiquement.

La question se pose donc de renoncer à ce quorum de 50 % sur les votes. Il convient toutefois de veiller à ce que ce changement ne permette pas une prise de contrôle unilatérale de la coopérative. Il est probablement nécessaire, en contrepartie, d'instaurer des périodes de vote plus longues que la semaine statutaire actuellement existante.

4.3 - À propos de l'implication dans l'activité

La coopérative fonctionne pour une très large part sur les bonnes volontés de quelques membres actifs (l'équivalent de trois postes à plein temps en bénévolat et d'un poste « salarié » ou assimilé en 2020).

S'il est parfois commode de considérer que c'est le lot commun de toute initiative de ce type de ne compter qu'une poignée d'actifs, il semble également que l'opacité globale du fonctionnement n'est pas de nature à encourager l'implication, spécialement lorsqu'une personne ne dispose pas d'énormément de temps libre à consacrer.

L'organisation du travail volontaire et morcelé dans le temps n'est pas aisée, c'est pourtant ce que nous devons faire pour permettre à tous de venir aider.

Quelques pistes d'implications dans SCANI ne demandant pas trop d'investissement en temps :

- Faire remonter les défauts et lacunes des diverses documentations (en posant de simples questions et en indiquant l'endroit où l'on aurait cru pouvoir trouver la réponse) ;
- Demander si on peut aller faire des visites sur le terrain autour de chez soi (ou ailleurs) pour aider les déploiements (c'est l'occasion de redécouvrir les environs) ;
- Prendre en charge l'organisation d'une rencontre locale pour réunir les membres en les incitant à amener avec eux leurs questions et leurs éventuelles problématiques ;
- Prendre des nouvelles des autres et proposer son aide dans ses domaines d'intérêt, même si ce n'est qu'une heure par mois ;
- Venir se faire expliquer le fonctionnement du réseau et plus largement de SCANI pour pouvoir l'expliquer à son tour.

Nous avons constaté, depuis quelques années, que le meilleur moyen de s'impliquer est de se rassembler à 3 ou 4 personnes, de prendre un sujet précis et de le travailler 2 ou 3 heures d'affilée une fois par mois jusqu'à obtention du résultat désiré.

4.4 - Recherche de correspondants locaux

Les zones les plus dynamiques du réseau de SCANI sont portées par des bénévoles locaux. Ce sont eux qui gèrent, au jour le jour, les plannings de déploiement. Ce sont encore eux qui vont répondre aux questions des nouveaux arrivants et en assurent l'accueil. Enfin, ce sont eux qui recueillent les doléances de chacun afin de vérifier la source d'éventuels problèmes pour rediriger l'information vers les personnes les plus aptes à intervenir.

Ce principe entraîne un fonctionnement par secteurs, les personnes habitant Précy sur Vrin ou Grandchamp peuvent fonctionner très localement car ils ont su tisser des liens entre eux à mesure que le réseau se déployait (sans compter les liens préexistants). Ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres endroits où le réseau de SCANI est présent.

Des formations en ce sens avaient été prévues les années précédentes mais n'ont pas eu lieu, faute de candidats. La présente session de l'assemblée générale permanente est l'occasion de relancer le principe. Les zones comprenant un nombre notable (>3) de membres mais non pourvues de correspondant local sont les suivantes : Pont sur Yonne, Serbonnes, Cerisiers, Senan, Escamps, Nitry, Sormery, Ormoy et Gurgy. Les autres zones ont, à des degrés divers, des membres locaux impliqués, mais du renfort serait fort probablement le bienvenu !

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à contact@scani.fr. Des formations seront bien entendu organisées pour les volontaires !

4.5 - Livret d'accueil et newsletters

Le livret d'accueil qui avait été lancé en 2019 n'a pas encore été réédité et ne semble, finalement, pas manquer à beaucoup de gens. Vous trouvez ça dommage ? Manifestez-vous pour participer à sa mise à jour et à sa réédition !

Une newsletter mensuelle ne tient plus son rythme mensuel depuis l'été 2021. On tente d'y rassembler tout ce qui pourrait avoir un intérêt pour les membres, tantôt sur les sujets de fond tantôt sur des récits de déploiements ou de maintenances sur le terrain. N'hésitez pas, si vous avez des idées ou des envies, à demander des développements.

Enfin, SCANI dispose d'un blog⁵ qui n'est alimenté qu'assez ponctuellement mais qui regorge, entre autre, d'informations à propos de l'aménagement numérique de notre département.

5 <https://blog.scani.fr/>

4.6 - Le LabDispak, tiers lieu Jovinien

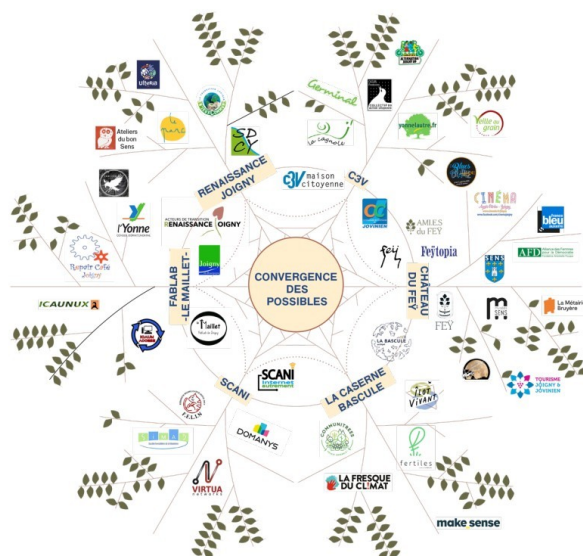
SCANI s'est installé courant 2017 dans l'ancien Groupe Géographique de Joigny, dans le bâtiment Adrien Durand. 2018 a connu son lot de désagréments dus aux travaux effectués dans et aux abords du bâtiment mais nous avons pu, en 2019, nous installer réellement dans les lieux. Le QG de SCANI a été déménagé au 2^e étage au printemps 2019 et, depuis, alterne entre le haut et le bas du bâtiment au gré de la météo.

D'autres structures occupent également le lieu :

- un fablab (Le Maillet de Joigny⁶)
- un hébergeur de sites et services internet (F.E.L.I.N⁷)
- un atelier de recyclage de jouets (Les Petits Marioles⁸)
- une association de retraitement de matériel informatique (Icaun Access⁹)

SCANI avait pris la décision d'affecter le loyer théorique dont elle était encore exonérée jusqu'en juin 2020 à la rénovation des locaux et à l'aide à l'installation de ces nouvelles structures associatives.

De multiples autres projets ont été imaginés ou sont en cours de réalisation. Vous trouverez plus d'informations à l'adresse suivante : <https://www.labdispak.fr/>.



Courant 2021, de nombreux collectifs se sont groupés au sein de ce qui a été nommé « La Convergence des Possibles ». Le LabDispak adoptera en 2022 cette nouvelle identité. Le lieu est ouvert quasi tous les jours avec, si vous souhaitez venir le découvrir, une forte préférence pour le mardi après midi.

6 Le Maillet de Joigny – <http://www.lemailletdejoigny.fr/>

7 Fournisseur Éclectique de Libertés Immatérielles sur le Net – <http://www.felin-asso.org/>

8 Les Petits Marioles – <https://www.facebook.com/LesPetitsMarioles/>

9 Icaun Access – <https://icaunaccess.fr/>

4.7 - Formation et accompagnement

Le contexte particulier de l'année 2020 n'a pas permis d'accueillir autant de stagiaires qu'à notre habitude. Une tentative a été faite avec deux élèves de l'IUT mais elle n'a pas été menée à terme, l'encadrement et l'apprentissage terrain étant très difficiles en distanciel.

Un nouvel apprenti en BTS a tout de même été accueilli fin septembre 2020 pour une durée prévue de deux ans. Il prend notamment en charge le développement de quelques projets internes, le téléphone qui sonne de plus en plus souvent et un peu de maintenance du réseau. *Bienvenue Quentin !*

La fin de l'année 2020 a été également l'occasion de s'interroger sur la nécessité grandissante de force de travail. Nous avons repris contact avec un ancien stagiaire que nous savions à la recherche d'un emploi et avons finalisé les discussions pour une embauche début janvier 2021. Très calé en déploiement fibre optique, et en attendant qu'on puisse s'y atteler, il a notamment en charge de piloter le planning et d'aller se promener sur le terrain pour réparer et installer, il prend ses marques petit à petit. *Re-Bienvenue Alan !*

Le manque d'implication dans l'organisation et le décisionnel relevé l'année dernière semble moins marqué cette année. Peut-être est-ce dû aux personnalités de nos deux « padawans » qui sont moins hésitants que leurs prédécesseurs quand il s'agit de prendre la parole pour donner son avis !

4.8 - Participation des collectivités locales

La structure coopérative est pensée pour impliquer autant le privé que le public. Comme les années précédentes, nous sommes encore loin d'avoir réussi à faire souscrire une bonne partie des collectivités qui bénéficient des services de SCANI. La problématique principale concerne le fait de faire régler un montant à la trésorerie sans présenter de facture puisqu'il s'agit d'une souscription de parts sociales.

Même si leur adhésion n'est pas matérialisée par un paiement, les personnes morales concernées sont tout de même considérées comme membres de SCANI et bénéficient du droit de vote. La majeure partie d'entre elles était membre de SCANI sous sa forme associative.

À titre d'information et de transparence, les collectivités suivantes bénéficient de services de la part de SCANI et n'ont, à l'heure actuelle, pas souscrit de part de capital ou ont démarré la procédure sans la mener à terme : Ormoy, Poilly sur Tholon, Communauté de commune Serein et Armance, SIVOS du Vrin, Collèges Restif de la Bretonne et André Malraux, Champlay, Val d'Ocre, Serbonnes, Béon, Pont sur Yonne, Gurgy, Germigny, Lignorelles, Migennes, Sommeçaise, Seignelay, Looze, Sormery et les Vallées de la Vanne.

Par ailleurs, durant plusieurs années, le cas particulier d'Avallon était sur la table : en 2018, la commune avait demandé à SCANI de déployer une arrivée fibre. Le deal était le suivant : la commune payait le prix coûtant de cette arrivée et entretenait une « antenne SCANI locale » afin que les déploiements soient gérés directement dans l'Avallonnais. À mesure que le réseau se déployait et que des connexions étaient établies, la facture réglée par la commune baissait, de sorte qu'au final elle n'ait à régler que son dû en fonction de ce qu'elle utilise.

Après les premières installations, il ne s'était plus rien passé pendant plusieurs années. En 2020, un coup de collier a été donné et nous avons pu effectuer courant 2021 la première réduction de la facture mensuelle de la commune !

4.9 - Aménagements numériques publics

2020 a été l'année où les planètes ont commencé à s'aligner. Nous savons à présent, pour chaque zone géographique du département, qui sera en charge de quoi¹⁰. Pour autant, les dates avancées par les divers acteurs nous semblent toujours aussi irréalistes.

Reprenons les différents « lots » qui concernent notre département :

Déploiements fibre optique sur Sens et l'agglomération d'Auxerre

Sur ces deux zones géographiques, dites « zones AMII ¹¹ », à l'appel de l'état, Orange a signé une convention avec les collectivités concernées et s'est engagé à déployer la fibre optique jusqu'aux abonnés sans l'aide de l'argent public.

Beaucoup d'élus mal renseignés pensent que ces conventions leur interdisent de travailler avec d'autres opérateurs qu'Orange. Il n'en est rien. L'engagement pris dans ces conventions précise que si la puissance publique aide un autre opérateur, elle se doit de proposer les mêmes aides ou facilités à Orange. Il est à noter que cette convention précisait un engagement de couverture à 100 % d'Auxerre en 2018 et du reste de l'agglomération en 2020. On entend en ce moment parler de 2022/2023.

À l'été 2021, une solution a peut-être été trouvée pour permettre à SCANI d'exploiter une partie de ce réseau sans avoir à supporter les lourdeurs administratives inhérentes à la gestion par l'ancien opérateur historique. Plus d'informations dans le prochain bilan !

10 Carte constituée par le département consultable à l'adresse suivante : <https://carto.yonne.fr/portal/sharing/rest/content/items/bf65248ecc9845c19df03884a07854aa/data>

11 « Appel à Manifestation d'Intention d'Investir » : une collectivité demande aux opérateurs privés quelles zones géographiques ils ont l'intention de couvrir à leurs frais.

Déploiements fibre optique sur la tranche 1 SPL BFC ¹²

En dehors de Sens et de l'Auxerrois, c'est la puissance publique¹³ qui investit pour déployer le réseau FTTH¹⁴ via une DSP¹⁵. Les premiers travaux ont été engagés à Migennes fin 2018 et les premières prises ont été réceptionnées début 2020.

Il est important de bien comprendre les étapes d'un déploiement fibre optique :

- Études du terrain
- Relevé des bâtiments à relier
- Réalisation des épines dorsales du réseau
- Implantation des armoires et des boîtiers dans les rues et les immeubles
- Liaisons jusque dans les logements

Lorsqu'on entend dire que « les premières prises de Migennes ont été réceptionnées », cela veut dire que les boîtiers ont été installés dans les rues d'un quartier et qu'un nombre suffisant de lignes FTTH sont présentes dans ces boîtiers pour y relier les habitations avoisinantes. Les logements sont dits « raccordables ».

Reste encore l'immense travail de faire rentrer la fibre dans chaque logement et d'y installer (réellement, ce coup ci) une prise. On parle alors de prise « raccordée ». Aucun délai n'est donné pour ces opérations qui, parfois, se soldent par une impossibilité de liaison.

Ce montage concerne les secteurs du Migennais, de l'est du Jovinien, le Florentinois et la partie du Sénonais non couverte par la zone AMII.

Les travaux de cette première tranche sont prévus depuis 2011 mais l'histoire a connu de nombreux rebondissements pour finalement terminer par un montage des plus étranges qui n'existe nulle part ailleurs en France :

- Le réseau est financé par les communautés de communes, les communes nouvelles, le département, la région, l'état et l'Europe.
- Le département de l'Yonne est propriétaire du réseau et donneur d'ordre quant à sa conception.
- Le département a confié le soin, pour une durée de 99 ans, à une société publique locale (SPL) composée de l'Yonne et d'autres départements de Bourgogne Franche Comté (mais pas tous) le soin de désigner un opérateur qui aura en charge l'exploitation, l'entretien et la vente en gros du réseau (on parle « d'opérateur d'opérateur » ou « d'opérateur d'infrastructure »).

12 Société Publique Locale, entité créée pour l'occasion par certains des départements de Bourgogne Franche Comté. Elle sert à mutualiser et coordonner les efforts de déploiement du réseau fibre optique public.

13 Les communes, les communes nouvelles, les communautés de communes, le département, la région, l'état et l'Europe.

14 Fiber To The Home : Le réseau fibre arrive jusqu'à l'abonné final, par opposition à la montée en débit où le réseau fibre s'arrête généralement en centre ville, la fin du trajet étant toujours assurée par la ligne de téléphone cuivre classique.

15 Délégation de Service Public : la collectivité choisit et finance une ou plusieurs entreprises privées pour mener à bien une mission considérée d'intérêt général.

- La SPL a choisi Orange comme opérateur d'infrastructure pour une durée de 15 ans (c'est donc Orange, ou plus exactement sa filiale BFCFibre, qui exploite le réseau et doit s'assurer qu'il est accessible à l'ensemble des autres opérateurs).

Ce montage a été en grande partie dicté par les grands opérateurs nationaux au travers d'un discours qui peut se résumer par « non mais vous ne vous rendez pas compte, on ne peut pas avoir un interlocuteur par département ou même par canton, il faut voir plus grand ! ». L'impulsion vient de l'Europe qui a décidé de refuser toute participation financière à des réseaux publics s'ils n'étaient pas, à minima, d'une échelle régionale.

Le réseau optique ainsi créé est propriété publique et également réputé ouvert à tous les opérateurs. Pourtant, après analyse :

- Aucune offre activée n'est proposée sur ce réseau, obligeant donc les opérateurs à de lourds investissements matériels venant en concurrence les uns avec les autres (pour faire simple, chaque opérateur doit installer un ou plusieurs équipements dans chaque armoire de rue et dans chaque central, tous ces équipements ont le même rôle et pourraient être mutualisés). C'est une barrière manifeste à l'entrée de petits opérateurs sur le réseau.
- Le coût d'entrée sur le réseau est prohibitif pour de petits acteurs, la ligne unitaire étant louée 12 € HT / mois. Des tarifs bien plus bas existent, sous la forme de co-investissement, obligeant à régler à minima 5 % de la facture globale d'équipement de l'ensemble du département. Dans ce cas, le tarif par ligne tombe aux alentours de 5€. Outre le fait que cela crée mécaniquement une distorsion de concurrence, il nous semblait que c'était la puissance publique qui investissait et était propriétaire. Nous ne comprenons donc pas l'existence même de ce principe de co-investissement.
- La SPL et son « fermier » (Orange / BFCFibre) ne semble pas pressés de répondre à nos sollicitations. À leur décharge, nous n'avons pas été, avant l'été 2020, très insistants. Un premier contact téléphonique avait été établi en juillet 2019 et un rendez-vous avec le régulateur a eu lieu début 2020, un second contact a eu lieu à la rentrée 2020 et nous avons fini par pouvoir signer la convention d'exploitation avec BFCFibre en avril 2021.
- Nous n'avons pas été en mesure de savoir quelle part de ce qui est payé par les opérateurs qui exploiteront le réseau sera reversé à la collectivité (propriétaire) par Orange (exploitant) ni si une partie de ces sommes seront reversées aux autres financeurs (en premier lieu les communautés de communes).

Même si on note une certaine avancée, force d'insister, on constate que tout ceci n'a encore rien produit de concret alors que le réseau est déjà fonctionnel à Migennes et dans quelques villages alentours, que nous pourrions y relier certains de nos membres qui ont, par la force des choses, été contraints de souscrire un abonnement Orange pour pouvoir bénéficier de la fibre.

De leur côté, BFCFibre avancent le fait que l'organisation générale de leur côté rend difficile la discussion avec les petits acteurs comme SCANI, ceci expliquerait le temps infiniment long qui a été nécessaire pour avancer sur la partie administrative du dossier.

Espérons que la mise en œuvre technique sera moins compliquée.

Déploiements fibre optique la tranche 2 CD89

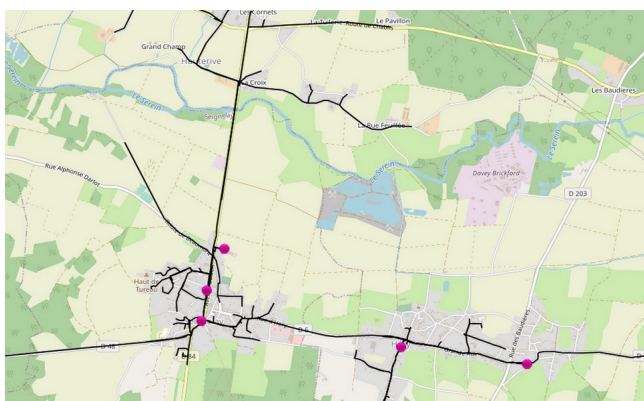
Sans qu'on ne sache réellement pourquoi, un troisième réseau optique a été lancé de façon totalement distincte. Cette dernière partie des déploiements concerne 115000 prises optiques, soit la totalité des bâtiments non prévus dans les deux zones AMII ou la première tranche décrite ci-dessus.

Il y a 5 ou 6 ans, il semblait manifestement impensable qu'un département navigue seul pour créer un réseau fibre optique (d'où la création de la SPL Bourgogne Franche Comté qui pilote la première tranche des travaux, chapitre ci-dessus). C'est pourtant ce qui s'est passé sur cette seconde tranche. Allez comprendre... Certains acteurs avancent l'argument que « il y a 5 ou 6 ans personne n'était réellement certain qu'il était nécessaire et pertinent de déployer la fibre ».

Le marché a été confié fin 2019 à l'entreprise Altitude Infrastructure avec laquelle, dès la signature des documents par le département, nous avons eu un très bon contact (à leur demande, qui plus est).

Le contrat cadre a été rapidement signé entre eux et SCANI, mais aucune action de déploiement n'a encore eu réellement lieu sur le terrain avant l'été 2021.

Se pose notamment la question de savoir où nous pourrons réaliser l'interconnexion entre le réseau d'Altitude Infrastructure (nom de code « Yconik ») et celui de SCANI. Il était originellement prévu que cette connexion puisse se faire à Monéteau, au nord d'Auxerre, mais les plans de l'opérateur en question ont changé et leur cœur de réseau semble à présent prévu à Seignelay, rallongeant la distance à parcourir pour SCANI de quasiment 20 kilomètres.



C'est finalement à Paris que cette interconnexion est établie. On aurait aimé faire plus local, mais tant que SCANI n'aura pas un millier d'abonnés fibre, c'était une option qui n'était pas financièrement raisonnable.

On doit souligner la transparence d'Altitude Infrastructure qui met à disposition de SCANI (et des autres opérateurs) tous les détails de l'évolution du déploiement du réseau fibre. On

ne trouve pas ce type d'information chez les autres opérateurs en charge de déployer les infrastructures.

Comprendre le déploiement de la fibre est loin d'être facile. L'expliquer l'est encore moins.

A mesure qu'elle sera disponible, nous comptons organiser des réunions publiques afin que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit.

N'hésitez pas à venir à la permanence du mardi à Joigny si vous voulez dès à présent en savoir plus !

Couverture en téléphonie mobile

Une grosse vingtaine de pylônes ont été financés par la puissance publique et sont installés dans le cadre du « new deal mobile¹⁶ ». Plusieurs élus Icaunais ont demandé à ce que ces pylônes puissent être utilisés pour d'autres usages que la téléphonie mobile (par exemple pour les réseaux de communication des services de secours ou le déploiement du réseau de SCANI).

Grâce à l'action conjointe de certains membres de SCANI et de la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye, nous avons eu une autorisation d'implantation sur 4 de ces pylônes avec l'accord de Bouygues Telecom pour le partage du compteur électrique déjà installé.

Les installations préparatoires ont été effectuées sur les quatre pylônes lors de l'été 2019, mais la liaison électrique et l'installation du premier pylône n'ont pu être effectuées qu'au début de l'été 2020¹⁷.

Le chantier d'installation des trois autres a repris au printemps 2021 lorsque les conditions météo le permettaient.

Il est important de noter que tout ceci concerne les activités de connexion internet de SCANI. La coopérative n'a toujours pas prévu de devenir opérateur de téléphonie mobile !



Conclusion sur les actions publiques

Ces dossiers sont complexes, tendance épineux. Ils sont pourtant de la plus haute importance et nécessitent un travail de veille quasi quotidien.

Notre fédération a, par ailleurs, réalisé une vidéo¹⁸, expliquant notamment le baromètre fédéral suivant les déploiements fibre optique un peu partout en France

Les personnes souhaitant obtenir plus d'informations sur ces sujets structurants ou qui souhaitent investir du temps pour faire avancer les choses sont les bienvenues aux permanences du mardi ou à d'autres moments si nécessaire !

16 <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>

17 <https://blog.scani.fr/index.php/2020/07/11/premier-pylone-public-equipe/>

18 <https://tube.aquilenet.fr/videos/watch/23301d5c-065d-4b57-bf97-7764e2a23102>

4.10 - Augmentation des capacités du réseau SCANI

2020 n'a pas vu l'arrivée de nouveaux secteurs géographiques notables. Le raccordement de nouveaux membres sur les secteurs déjà existants se poursuit.

Le chantier de réfection du cœur parisien du réseau, qui concentre tous les flux de SCANI et connecte notre réseau au reste d'internet, s'est poursuivi et a été finalisé début 2021. Sa capacité globale de est passée de 2 à 30Gbps.

Cette réfection a principalement consisté à remplacer les deux routeurs présents Boulevard Voltaire et Rue des Jeuneurs à Paris par un couple routeur + switch plus performant et ouvrant plus de possibilités techniques en terme de redondance des connexions et d'accueil de nouvelles interconnexions, par exemple pour l'exploitation des réseaux fibre optique.



4.11 - Articulations avec le réseau régional RCube

La région a rénové une partie des sites fonctionnant précédemment sur la technologie WiMax pour les équiper avec des émetteurs 4G-Fixe. C'est une partie du réseau « Rcube ». À ne pas confondre avec la 4G de la téléphonie mobile, ces équipements permettent de desservir de nombreuses zones de la région avec des débits parfois inaccessibles autrement.

Nous avons, lors du début de cette rénovation, proposé à la région de mettre en place un fonctionnement complémentaires de nos réseaux, alliant les forces de l'un pour pallier les faiblesses de l'autre :

Le réseau de SCANI : nous avons du mal à couvrir de très grandes distances et à mobiliser des points hauts. À contrario, il nous est très simple, grâce à la solidarité interne, de contourner les obstacles végétaux et de connaître précisément les besoins de chacun.

Le réseau de la région : il couvre une grande superficie géographique avec des débits relativement bons mais ne peut pas descendre au fond d'une cuvette pour desservir un hameau de 15 habitations ou contourner une forêt pour relier une ferme isolée.

La proposition consistait donc à ce que la région établisse un point de chute de son réseau dans une zone couverte qui soit le plus proche possible d'une zone qu'il ne peut pas couvrir et que SCANI

déploie un morceau de réseau complémentaire pour faire les quelques dernières centaines de mètres. En toute transparence, SCANI aurait reversé une part à discuter du chiffre d'affaire correspondant à la région pour lui permettre d'amortir son réseau.

La proposition n'avait, à l'époque, rien donné, probablement jugée trop complexe à mettre en place ou trop « hors des clous » par la région.

À l'occasion d'un déploiement qui rentrait pile dans ce cadre, décision a été prise de forcer un peu le destin en appliquant quand même ce principe de complémentarité sans expliquer la chose plus avant aux prestataires intermédiaires que nous avons pris entre nous et la région. Très concrètement, SCANI a souscrit un abonnement au réseau régional comme n'importe quel utilisateur lambda et y a raccroché un morceau de son réseau.

Suite à cette opération, l'information est tout de même remontée jusqu'aux oreilles de la région, qui, reconsidérant notre ancienne proposition, s'est finalement engagée dans des discussions beaucoup plus précises avec SCANI.

Nous devrions être en mesure de connecter très officiellement (et surtout directement) de nouveaux membres SCANI au travers du réseau régional comme prévu initialement, d'ici la fin de l'année 2021 ou début 2022.

C'est l'opérateur d'infrastructure Axione qui est chargé par la région BFC de l'exploitation du réseau RCube.

4.12 - Déploiements de SCANiFi



Outre l'accès à internet chez les membres, SCANI déploie, à l'occasion, des points wifi publics et gratuits pour les utilisateurs. Un déploiement conséquent a été finalisé à Joigny, en complément de ce qui existait déjà à Migennes, Looze, Theil sur Vanne, Auxerre, Villeneuve la Guyard, Augy, Saint Aubin Château Neuf, Seignelay, Gurgy et Saint Bris le Vineux.

Sur l'année 2020, les 132 émetteurs publics installés par SCANI ont accueilli les connexions de plus de 13500 terminaux différents (téléphones, tablettes, ordinateurs portables), pour un nombre de connexions de plus de 10 minutes qui s'élève à 331000.

Vous pourrez obtenir plus d'informations sur SCANiFi à l'adresse <http://www.scanifi.fr/>. Une carte des points existants est accessible sur ce site.

Il est important de noter que l'Union Européenne n'a opéré aucun changement dans sa politique WIFI4EU¹⁹, attribuant des subventions de 15000 € à diverses collectivités sur le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » pour équiper les-dites collectivités en wifi public.

SCANI n'a donc pas revu sa position et ne travaille toujours pas sur les projets financés dans le cadre de WIFI4EU, jugeant ces conditions contraires à nos chartes éthique et technique²⁰.

Plusieurs communes de l'Yonne, dont Joigny et Sommechaize, sont membres de SCANI et ont obtenu cette subvention.

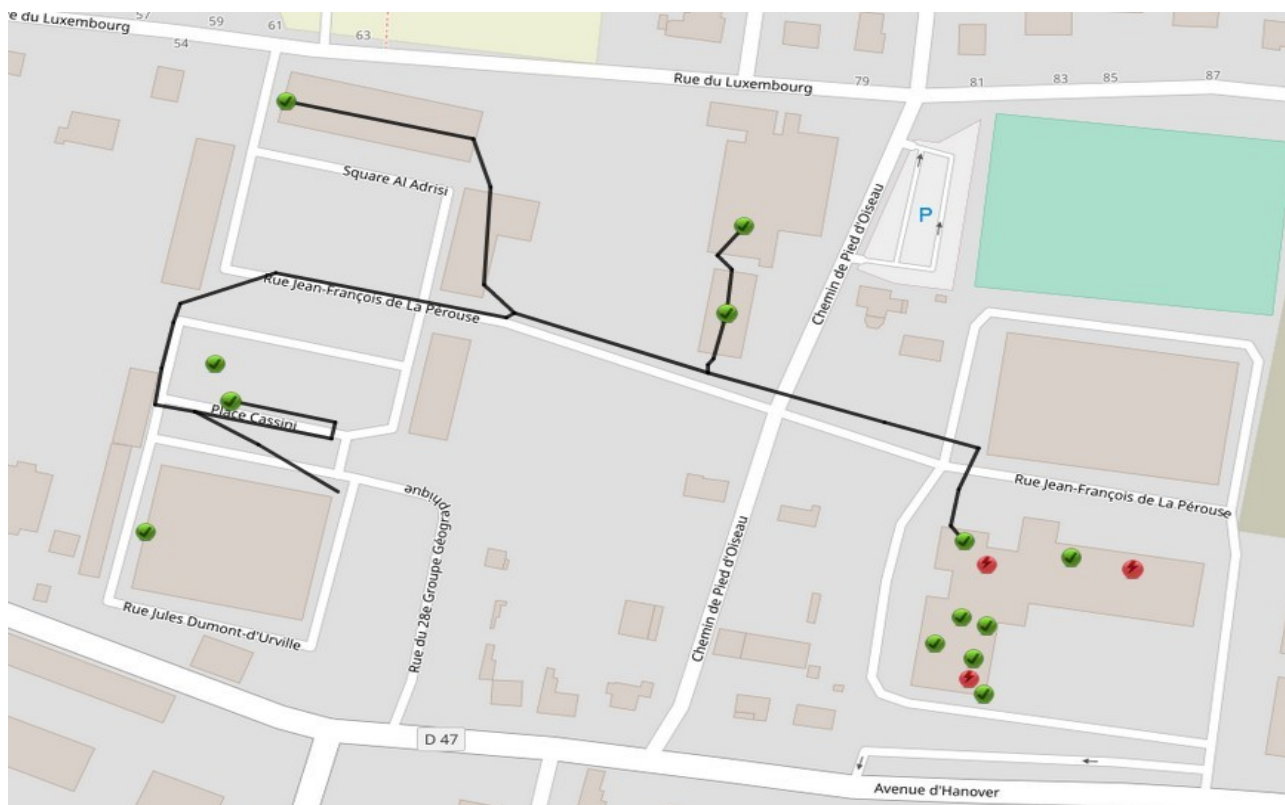
19 <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/wifi4eu-le-wifi-gratuit-pour-les-europeens?lang=fr>

20 <https://blog.scanifi.fr/index.php/2019/03/31/wifi4eu-ce-sera-sans-nous/>

4.13 - Évènements

La situation sanitaire n'a pas permis, sur 2020, la participation aux évènements habituels.

4.14 - Le déploiement de la fibre optique dans le groupe géographique



Le réseau fibre optique de SCANI situé dans l'ancien groupe géographique a continué son déploiement avec, notamment, la finalisation du raccordement du pôle formation et du pôle social.

A l'instar de la difficulté que nous avons pu avoir, en 2013, à convaincre que notre réseau hertzien pouvait être une solution « en attendant mieux », bien peu de gens, y compris à l'intérieur même de SCANI, sont convaincus que la coopérative soit en capacité de déployer des réseaux en fibre optique à plus grande échelle.

Le projet RACINE Joigny a, entre autre, pour objectif de permettre à chacun de juger de cette capacité... avant d'aller plus loin.

4.15 - Évolutions du réseau radio

Malgré la faible activité dans de nouveaux secteurs, le réseau radio a continué de se développer ou de se moderniser. De nombreuses antennes ont été remplacées par du matériel plus performant, soit suite à des pannes, soit pour augmenter la capacité de transport de certains liens du réseau.

On peut également noter la multiplication sur le réseau d'arrivées 4G fixe via le réseau RCube qui permettent de soulager certains liens longue distance ou de désenclaver quelques secteurs isolés.

4.16 - Quelques chiffres pour finir

Mi-2021, à l'heure de la finalisation de ce bilan, voici quelques chiffres concernant l'état actuel de notre coopérative et de son réseau :

Mi-2021	Mi-2020
3775 parts souscrites (capital : 37750 €)	3281 parts souscrites (capital : 32810 €)
26.59% de capital public	29,99 % de capital public
817 membres	753 membres
1613 éléments actifs sur le réseau	1512 éléments actifs sur le réseau
864 connexions à internet actives sur le réseau	807 connexions à internet actives sur le réseau
1464 kilomètres de réseau hertzien actif	1430 kilomètres de réseau hertzien actif
1034 utilisateurs SCANiFi sur 24h	1192 utilisateurs SCANiFi sur 24h
44 heures de travail ce mois ci (52% bénévoles)	33 heures de travail ce mois ci (67% bénévoles)
400 heures de travail cette année (55% bénévoles)	432 heures de travail cette année (74% bénévoles)

À titre d'information, fin 2021, le nombre d'heures de travail recensé était de 1080 heures. Il est important de noter que ces heures représentent principalement le travail de terrain (installations, maintenances et grosses réunions). La quasi-totalité du travail administratif, de développement des outils logiciels, de réponses aux emails et coups de téléphones, et de temps de débats/ateliers/discussion n'en fait pas partie (probablement plusieurs milliers d'heures).

Il serait intéressant d'avoir une vue précise sur ce temps de travail très majoritairement bénévole, mais l'action de le compter est une opération pour le moins désagréable. SCANI souhaite éviter à tout prix le syndrome du « je passe la moitié de mon temps à travailler et l'autre moitié à rendre compte du travail que j'ai fait ».

5 - Fibre optique en pratique

Le chapitre 4.10 a été l'occasion d'exposer les trois grandes zones de déploiement de la fibre dans l'Yonne. Entrons à présent dans le concret, secteur par secteur.

5.1 - Dans l'agglomération Auxerroise et à Sens

C'est Orange qui effectue et finance les déploiements selon des conditions qui lui sont propres. SCANI n'est pas en mesure de venir exploiter directement ces réseaux et aucun opérateur ne propose actuellement de conditions tarifaires satisfaisantes pour relier des utilisateurs en fibre directement.

Dans le cadre d'autres enjeux techniques, SCANI a effectué un raccordement entre son réseau et celui de l'opérateur Kosc qui est en mesure d'exploiter (en partie actuellement, en totalité à l'avenir) ces deux zones.

SCANI sera donc en mesure de livrer des fibres, mais le prix plancher qui sera payé à Kosc pour ces prestations sera de l'ordre de 50 € HT par mois par connexion. Il est donc difficilement imaginable de pouvoir réaliser des connexions à 30 € TTC par mois sur cette base.

Il est par contre parfaitement imaginable, si plusieurs membres sont voisins, de réaliser ce type de connexion pour la partager ensuite au moyen d'un réseau fibre local « made in SCANI » ou via notre réseau radio. La règle habituelle « trois personnes peuvent financer un relais » s'applique fort bien à ce cas.

Vous vous situez dans ces zones et le principe vous séduit ? Contactez SCANI !

5.2 - La zone BFCFibre (Migennes, Saint Florentin, agglomération Sénonaise, hors Joigny)

Dans cette zone, c'est l'opérateur BFCFibre qui est aux commandes. L'absence d'offre activée ne permet pas à SCANI d'exploiter directement le réseau et il n'existe encore aucun autre opérateur présent qui pourrait réaliser ce que nous prévoyons de faire avec Kosc sur l'Auxerrois et Sens.

La seule recommandation que peut donner SCANI est de choisir un FAI avec les meilleures conditions possibles sur ce réseau, même si le choix n'est pas encore très varié. SCANI peut, pour ceux qui veulent absolument une connectivité SCANI, fournir des VPNs à ses membres.

5.3 - La zone BFCFibre (Joigny et alentours)

L'absence de possibilité pour SCANI de venir exploiter le réseau ne nous semblant pas acceptable, nous avons lancé le « projet Racine ». Celui-ci ne concerne malheureusement que Joigny pour l'instant. En effet, l'investissement nécessaire à ce type d'opération la rend difficile à reproduire à plusieurs endroits en même temps.

Pour ceux qui ont la chance de résider à Joigny, Chamvres, Parroy, Grand Longueron ou Champlay, SCANI sera bientôt en mesure de proposer directement des connexions sur le réseau de BFCFibre.

Même si le tarif de 30 € TTC / mois est difficile à tenir, il a été décidé de le conserver en tant que « prix plancher », en indiquant à chacun qu'il est nécessaire, pour ceux qui en ont la possibilité, de prévoir un peu plus chaque mois. Pour que SCANI rentre totalement dans ses frais, le prix idéal serait de 42 € / mois.

5.4 - La zone Yconik (le restant du département)

C'est le dernier morceau, et le plus gros, puisqu'il rassemble 115000 lignes en fibre optique. Il concerne la partie la plus rurale du département. SCANI est déjà en mesure d'exploiter des lignes optiques sur ce réseau aujourd'hui en construction.

Le prix mensuel que SCANI va devoir régler pour chacune des lignes fibre commandées sur le réseau Yconik est de 22,80 € TTC / mois, laissant donc 7,20 € pour faire fonctionner le restant du réseau de la coopérative et assurer sa pérennité.

De la même façon que sur le projet Racine à Joigny, il serait donc bon que les membres qui en ont la possibilité et qui souhaitent opter pour la fibre payent un peu plus cher leur abonnement.

5.5 - Principes généraux de complémentarité avec le réseau radio

On pourrait être tenté de « sauter sur l'occasion » dès que la fibre optique est disponible. Pourtant, ce n'est peut être pas forcément la meilleure stratégie. En effet :

- Même si SCANI fera son possible pour faire en sorte que ça ne coûte pas plus cher chaque mois, il y a tout de même des frais de mise en service à prévoir, allant de 150 à 300 € selon les cas ;
- Avec l'arrivée de la fibre, le réseau de SCANI sera revu en profondeur et les débits disponible en radio vont augmenter progressivement avec le temps. Si celui dont dispose aujourd'hui un membre de SCANI est suffisant, est-ce nécessaire de passer tout de suite à la fibre ?
- Dans de rares cas (enfin, on espère qu'ils seront rares), l'installation de la fibre n'est pas possible ou nécessite d'importants travaux. SCANI entend donc faire perdurer son réseau radio pour permettre de connecter tout de même ses membres.

6 - Fédération FDN

Elle est le porte-voix politique d'une trentaine de fournisseurs d'accès à Internet majoritairement associatifs et français, et mène, conjointement avec d'autres organisations, des travaux juridiques, techniques et réglementaires.

SCANI joue un rôle de facilitateur au sein de la fédération en accueillant régulièrement des personnes venus d'endroits et d'horizons très divers qui souhaitent découvrir notre coopérative, souvent dans le but de créer des structures similaires ailleurs en France ou à l'étranger.

En 2019, la Fédération s'est réunie sur l'Ile d'Aix et a poursuivi le travail sur de nombreux sujets, les plus visibles étant :

- La production d'un baromètre des déploiements fibre optique²¹;
- Le dépôt de divers recours devant les juridictions nationales et européennes ;
- La production d'études et de réponses à de multiples consultations publiques²².

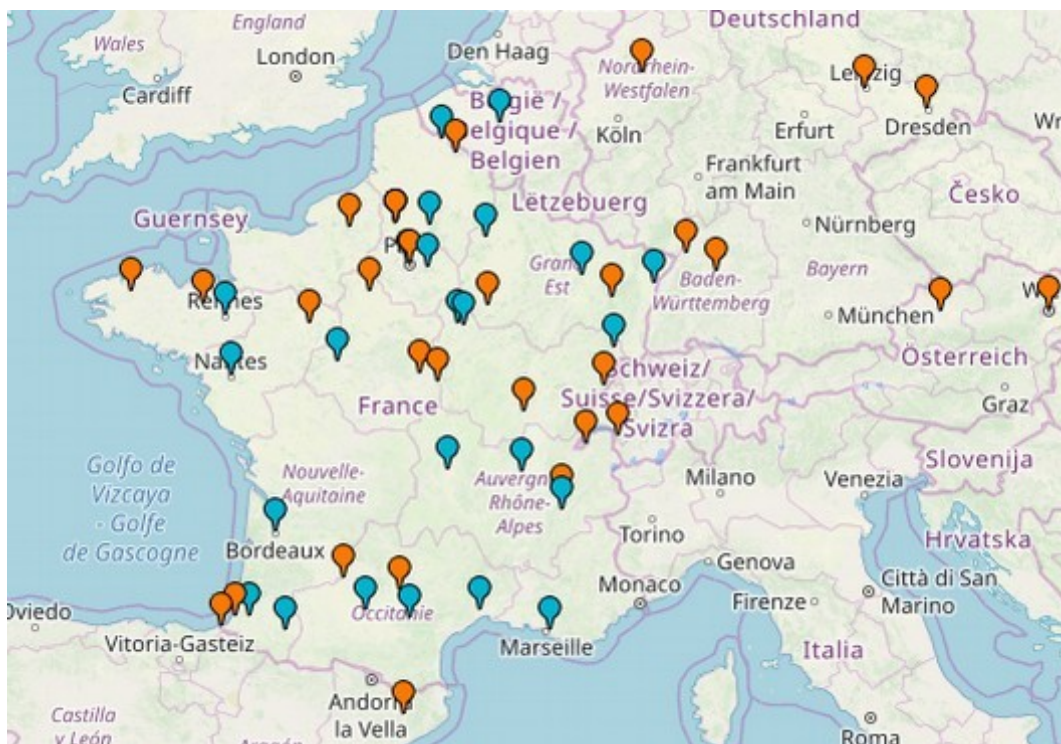
Un sujet latent depuis plusieurs années a émergé en 2019 : la composition du conseil d'administration fédéral. Celui-ci avait originellement été pensé dans l'objectif d'une fédération d'une dizaine de fournisseurs d'accès non marchands. Le conseil d'administration était donc limité à 21 membres. Dans le cadre d'une fédération de plus de 30 structures, cette limitation n'a que peu de sens. Pour autant, nous peinons à obtenir ne serait-ce qu'une personne de chaque structure au sein du conseil d'administration.

Ces travaux sont en cours et devraient notoirement avancer lors de l'assemblée générale 2022 qui n'a pas encore été planifiée.

21 <https://fibre.ffdn.org/>

22 <https://www.ffdn.org/fr/etude>

La carte²³ ci-dessous indique les membres de la fédération (en bleu) et les autres initiatives similaires aux nôtres mais qui ne sont pas membres de la fédération (en orange).



La participation à l'assemblée générale et/ou aux groupes de travail de la Fédération n'est pas réservée à des informaticiens chevronnés ou à des têtes pensantes.

N'hésitez pas à monter dans le bateau, personne n'a jamais mangé personne dans la Fédération !

23 Carte dynamique : <https://db.ffdn.org/>

7 - Relations avec d'autres structures

•

Radios locales de l'Yonne

SCANI travaille avec Radyonne et R'n'B, assurant le transport du flux audio entre les studios des deux radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry et Nitry (ces deux derniers n'ayant pour l'instant aucune connexion active en dehors des radios elles-mêmes).

Début 2021, nous avons repris en main la portion de réseau radio que Radio Triage utilise pour transmettre l'audio de la radio entre le pylône de diffusion et le studio afin de le surveiller à distance et de déclencher les bonnes interventions par les bonnes personnes dans le cas de pannes sur ce circuit.

Plus avant, il est prévu dans les mois qui viennent de soutenir nos radios locales de l'Yonne en apportant nos conseils sur les choix de matériel servant à faire fonctionner les chaînes de transmission audio des radios, celui utilisé actuellement étant relativement vieux.

InterProjekt SA

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau ²⁴.

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

La Cagnole

C'est l'association qui gère la monnaie locale complémentaire de l'Yonne ²⁵. SCANI est comptoir de change de la monnaie.

Virtua-Networks

Virtua-Networks²⁶ exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

Itys

Itys²⁷ est une société informatique basée dans le Sénonais qui aide SCANI et participe à son évolution sur le secteur, notamment dans les diverses zones industrielles.

Chambre de commerce

24 <https://www.ip-sa.com.pl/>

25 <http://lacagnole.fr/>

26 <https://www.vnetx.com/>

27 <http://www.itys.fr/>

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

Absolight / OVEA

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement parisien²⁸. Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

Hivane

Il s'agit d'un opérateur non marchand²⁹ qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Hivane fait régulièrement appel à ses bénéficiaires pour entretenir et faire évoluer son réseau. Début 2019, SCANI a, en contrepartie, aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son cœur de réseau à hauteur de 1000 €.

FranceIX

C'est une association³⁰ regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

Equinix IX

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange³¹ est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

Efirack

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le Migennois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

La fédération des eaux de Puisaye Forterre

Il s'agit d'une structure publique rassemblant de plus en plus de commune du sud, du centre et de l'est du département. Elle a, fin 2019, récupéré la gestion de l'eau dans la commune nouvelle de Charny Orée de Puisaye en remplacement de la SAUR (entreprise privée).

Un contact efficace a été établi début 2020 permettant d'envisager, pour les prochaines années, des actions communes bénéficiant à la fois à SCANI et à la fédération des eaux.

Région Bourgogne Franche Comté

28 <http://absolight.fr/>

29 <https://www.hivane.net/>

30 <https://www.franceix.net/fr/>

31 <http://www.equinix-ix.fr/>

Notre expérimentation « pirate » a permis de prouver par l'exemple le bien fondé de notre idée, entraînant dans son sillage un déblocage de la situation avec la région et la possible prochaine exploitation du réseau RCube par SCANI.

Domanys

Premier bailleur social de l'Yonne, Domanys a permis l'installation de relais SCANI sur divers bâtiments dans le département. Un projet d'internet solidaire est toujours en cours avec eux, l'idée de fond est, à partir de ces relais, d'amener une connexion internet à bas coût aux locataires des immeubles.

Framasoft

C'est une association à portée nationale et internationale qui a pour objectif principal de « dégoogliser internet ». À ce titre, elle entretient et développe tout un panel d'applications permettant de « reprendre la main » sur sa vie numérique. SCANI a soutenu Framasoft en 2020 avec un don de 500 € permettant de boucler le financement de la 3^e version de Peertube, un logiciel libre permettant des fonctions similaires à celles de Youtube.

8 - Avenir

8.1 - Investissements

À compter de l'été 2021, SCANI est entré dans une phase d'investissements conséquents. Ceux-ci sont de deux natures :

- La création du réseau « RACINE Joigny », consistant à déployer nous-mêmes des câbles optiques dans et autour de Joigny afin, d'une part, de raccorder les armoires du réseau exploité par BFCFibre, et, d'autre part, de connecter directement à notre réseau certains points stratégiques (dont la mairie). Le gros de cet investissement sera fait au moyen de nouvelles souscriptions au capital pour un montant qu'on espère proche des 130 k€ ;
- La création d'interconnexions avec les opérateurs d'infrastructure existants ou en cours de déploiement dans le département (Altitude Infrastructure, Axione, Kosc...). Ces investissements, plus légers, seront majoritairement financés sur les budgets de fonctionnement de la coopérative pour un montant de l'ordre de 30 000 €.

L'impact de ces deux familles d'investissement sur les finances sera élevé, mais leur amortissement comptable est également très long, de sorte que les bilans 2021 et 2022 ne devraient pas être trop fortement impactés.

8.2 - Utilisation d'autres fréquences

Depuis ses débuts, le réseau exploité par SCANI utilise les fréquences libres du spectre radio dans la bande des 5Ghz. Un test a été lancé début 2019, dans le cadre des déploiements optiques mentionnés ci-dessus, d'utilisation de fréquences dans la bande (libre également) des 60 Ghz. Ces fréquences bien plus élevées permettent de faire transiter un débit beaucoup plus conséquent mais souffrent de deux défauts majeurs :

- La distance maximale entre deux antennes peut difficilement excéder 1500 mètres
- Les conditions météo ont un très fort impact sur la qualité de la liaison, jusqu'à la couper totalement en cas de fortes précipitations.

Les fabricants avec lesquels la coopérative travaille vont prochainement mettre de nouveaux produits à disposition, permettant, dans une même antenne, d'utiliser simultanément les 5Ghz et les 60Ghz, de sorte qu'il sera possible de maintenir des liaisons fonctionnelles avec moins de débit même en cas de météo défavorable.

Par ailleurs, nous envisageons de demander à l'ARCEP³² de nous autoriser à utiliser des fréquences légalement réservées mais en pratique inutilisées dans l'Yonne afin d'améliorer certains segments du réseau.

Aucune procédure convenant à notre cas n'existe aujourd'hui. La plus proche consistant à demander un droit d'expérimentation industrielle. Ceux qui le souhaitent sont cordialement invités à venir travailler le sujet. Une réunion avec le régulateur a été organisée début 2020 sans pour autant parvenir à trouver la bonne façon d'avancer sur ce dossier.

Début 2021, les discussions à l'échelle internationale ont abouti à l'ouverture, en France, de nouvelles bandes de fréquence de part et d'autre des 6Ghz³³. Le matériel déployé par SCANI étant compatible avec ces nouvelles bandes, nous les avons quasi-immédiatement utilisées, notamment sur quelques liens longue distance du réseau.

32 Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes : il s'agit de notre autorité administrative de tutelle en tant qu'opérateur.

33 <https://www.anfr.fr/toutes-les-actualites/actualites/wifi-6-de-nouvelles-ressources-en-frequences-pour-la-connectivite-dans-la-bande-6-ghz-5945-6425-mhz/>

8.3 - Téléphonie

Le sujet revient régulièrement sur la table. Il est aujourd'hui considéré comme normal qu'un fournisseur d'accès internet propose également de la téléphonie. Pourtant, à force d'en parler depuis 10 ans, SCANI a constaté que de plus en plus de ses membres laissent purement et simplement tomber la téléphonie fixe qui ne sert finalement assez souvent plus qu'à recevoir diverses sollicitations commerciales.

Pourtant, certains membres ont tout de même besoin d'une solution de téléphonie fixe. Soit par absence d'une couverture mobile satisfaisante, soit pour des besoins spécifiques (professionnels de santé, ou entreprise, par exemple).

Jusqu'à présent, SCANI recommandait généralement la souscription de contrats à bas coûts chez « OVH Telecom ». Dans le même temps, d'autres fournisseurs d'accès de notre fédération rencontrent ces mêmes demandes et, depuis plusieurs mois, nous reparlons souvent de la création potentielle d'un « fournisseur fédéral de téléphonie sur internet ».

Le sujet vous intéresse, dans son aspect technique, fonctionnel ou tout simplement politique et humain ? Faites-vous connaître !

8.4 - Hébergement d'infrastructures

Dans le cadre de l'aménagement technique du bâtiment dans lequel SCANI est installé, il a paru pertinent de réserver une place à l'hébergement de serveurs. L'association F.E.L.I.N (mentionnée au 5.7) utilisera probablement ces infrastructures pour ses besoins propres et ceux de ses membres. SCANI pourra ainsi bénéficier d'espaces de stockage, notamment pour les sauvegardes de ses données d'exploitation du réseau.

La crise COVID a été l'occasion de mettre en place ces infrastructures. Elles abritent aujourd'hui tout un écosystème de services (hébergement de vidéo, messagerie instantanée, blogs, comptes emails, sites internet, outils divers...).

Elles doivent encore :

- être physiquement déplacées dans un endroit plus approprié qui est en cours d'aménagement ;
- faire l'objet d'un débat collectif afin de déterminer le meilleur modèle économique pour leur fonctionnement régulier et la pérennité des installations techniques.



9 - Composition des conseils

9.1 - Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
 - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2023 (titulaire)
 - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Eric Apffel, mandat jusqu'en 2022 (stagiaire)
- Conseil d'administration
 - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2022 (titulaire)
 - Alain Arnault mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2021 (titulaire)
 - Christophe Daniel mandat jusqu'en 2022 (titulaire)

9.2 - Renouvellements

Pascale Doz, Bruno Spiquel, Marc Zugetta et Alain Arnault dont les mandats arrivent à terme cette année souhaitent poursuivre l'aventure et présentent donc leur candidature pour le renouvellement de leurs mandats jusqu'à 2024.

9.3 - Entrée de nouveaux membres

Le conseil d'administration peut accueillir 15 membres maximum selon nos statuts et le conseil de surveillance 7 membres. Nous pouvons donc accueillir de nouveaux administrateurs. N'hésitez pas à consulter la documentation³⁵ pour en savoir plus, poser vos questions et, éventuellement, proposer votre candidature.

35 <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

10 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers événements, rencontres et réunions pour parler de SCANI.

Voici l'historique de la présidence du conseil d'administration de SCANI :

- 2016 – 2017 : Christophe Daniel
- 2017 – 2019 : Gwenaël Adine (prorogé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)
- 2019 – 2020 : Marc Zugetta
- 2020 – 2021 : Alfred Urban

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui-même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

Celles-ci sont donc ouvertes pour la période 2021 – 2022. Actuellement, aucune candidature n'a été soumise, il est donc possible qu'une prorogation du mandat d'Alfred Urban soit envisagée.

11 - Sujets des débats

Cette partie contient les sujets mis à débat. Pour mémoire, l'ensemble du présent bilan, mais plus largement toute l'activité de SCANI peut faire l'objet de discussions de l'assemblée générale. Vous n'êtes donc pas contraints de limiter vos avis aux questions de la présente section.

Doit-on remettre en question le quorum de 50 % de votant de notre assemblée générale ?

Développé dans le paragraphe 5.3, la problématique principale est la quasi-obligation de doubles votes à chaque assemblée générale.

Vous semble-t-il pertinent de supprimer ou de diminuer fortement l'obligation statutaire du quorum des assemblées générales en contrepartie d'un temps de vote plus long ?



La question soulève des avis globalement partagés entre un camp qui considère qu'il est vital de conserver le quorum de 50 % et un autre qui considère qu'on pourrait l'abaisser y compris drastiquement (par exemple à 10%). Personne n'a manifesté d'idée tendant à le supprimer totalement, considérant que l'entrisme hostile était toujours un risque que le quorum était de nature à diminuer.

Une proposition d'un système de votes par poids a été proposée. Elle consiste à confier à chaque votant une quantité égale de nombre de voix pour une session de l'assemblée générale (par exemple, pour un vote comportant 10 questions, 30 voix par personnes). Chacun est libre d'utiliser ou pas ses voix et peut appuyer plus particulièrement une question (en lui affectant par exemple 6 voix) en « pour » ou en « contre », marquant ainsi un grand enthousiasme ou au contraire une répulsion très marquée.

Ce principe ne peut être applicable en l'état à notre SCIC, le principe légal étant « une personne = une voix », mais rien n'empêche de concevoir une méthode de vote permettant par exemple, en supplément de l'expression de sa voix, d'indiquer un degré d'appui et de forcer un retour aux débats d'une question qui aurait, par exemple, obtenu un résultat globalement favorable (par exemple 80/20) mais comportant de nombreuses oppositions marquées, tandis qu'une autre, avec un résultat plus serré (55/45) mais sans opposition franche serait adoptée dès le premier vote.

Il est encore trop tôt pour prendre une décision de réduction immédiate, la question proposée aux débats sera donc mise aux voix en l'état. Si le résultat du vote est positif, un débat de fond sera organisé sur les méthodes à adopter en vue de revoir le quorum.

La diversification des moyens d'accès internet proposés par la coopérative entraînera probablement la fin du tarif unique à 30 € / mois. Comment s'y prendre ?

SCANI sera prochainement en mesure de proposer des accès fibre. Sur certaines zones, ils seront possibles pour ce tarif historique, sur d'autre, il sera nécessaire de fixer des prix plus élevés. Par ailleurs, certains membres pourraient solliciter SCANI pour des configurations particulières à des prix encore plus élevés.

Doit-on constituer un « catalogue tarifaire » avec des prix fixes publiquement connus ? Doit-on se diriger vers des tarifs choisis (par exemple, après explication du coût de tel type de connexion, le membre de SCANI décide de lui même quel prix il souhaite payer chaque mois, avec un plancher fixé à l'avance) ?



Les contributions ayant porté sur ce point convergent vers la création d'un « catalogue tarifaire ». Celui-ci sera possible sur un certain nombre d'actions que peut proposer SCANI, mais une grande partie de ce qui serait possible donnera nécessairement lieu à des prix « sur mesure », et par ailleurs, depuis plusieurs années, le débat du « prix libre » continue à exister au sein de SCANI, et cette « ouverture tarifaire » pourrait être l'occasion de proposer un certain nombre de prestations à prix libre ou prix choisi (une version « à tarif minimum » du prix libre).

Nous ne voyons pas de question précise à soumettre pour l'instant à l'assemblée générale concernant ce point. Un certain nombre de contribution le relie beaucoup au point suivant.

Des besoins spécifiques sont de plus en plus souvent soumis à SCANI. Comment y répondre ?

La coopérative a déjà entamé sa « professionnalisation », notamment par l'embauche d'un salarié permanent et le suivi méticuleux de l'activité de nos apprentis. D'un côté purement organisationnel, rien n'a changé. La seule garantie qu'apporte SCANI à ses membres est d'avoir une information rapide sur d'éventuelles pannes et la possibilité de s'activer dans la coopérative pour aider à les résoudre.

Est-il nécessaire d'envisager la création d'une sorte de « SCANI Pro » qui apporterait plus de garanties ? Comment s'assurer que ce type d'organisation ne se fasse pas au détriment des membres « simples particuliers » ? Est-ce que le fait de proposer des garanties à certains (moyennant un prix plus élevé) n'est pas contraire à l'éthique de SCANI ?



Il semble important pour tous que le côté « social » de SCANI fasse l'objet d'une attention particulière si d'aventure nous nous dirigeons vers une professionnalisation accrue et l'apparition d'offres spécifiques.

« l'effet réseau » inhérent au métier de SCANI fait que l'attention particulière apportée à certains peut créer un effet bénéfique collectif : réparations plus rapide du réseau en cas de panne, augmentation globale de capacité, ...

Mais on sait aussi qu'une bonne part des problèmes proviennent du domicile des membres, et là, l'effet de réseau ne joue pas et une tendance naturelle à s'occuper en priorité (voir quasi exclusivement) des « gens qui paient pour ça » pourrait apparaître.

La résolution suivante vous est donc soumise afin de marquer la nécessité d'une attention particulière sur ce point :

L'assemblée générale approuve le fait que SCANI s'organise pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par les offres actuelles tant que cette organisation ne remet pas en cause l'attention aujourd'hui portée aux membres de la coopérative.

SCANI est une société coopérative d'intérêt collectif qui doit se soumettre tous les 5 ans à une « révision coopérative ».

Cette opération, menée par un professionnel certifié, consiste à vérifier que SCANI applique bien les principes généraux de la coopération. C'est une simple formalité que beaucoup de coopératives n'effectuent pas. Nous avons pris contact avec un réviseur coopératif à l'été 2021 et sa façon d'aborder les choses nous a plu, notamment les échanges sur les bonnes façons de faire et les retours d'expériences d'autres coopérative qu'il colporte de mission en mission.

Les actifs de SCANI souhaitent donc proposer à l'assemblée générale la nomination du cabinet Montiel Laborde pour cette mission de révision pour un budget global de 1900 € HT.



Aucune objection n'a été relevée. La question sera donc posée en l'état.

Lors de l'été 2021, le projet Racine a été lancé sur un premier secteur à Joigny. L'appel au financement est de 130,000 €, somme plutôt conséquente. À ce jour, moins de 8000 € ont été collectés. Comment doit-on considérer ce résultat intermédiaire ?

L'opération doit également être financée par la puissance publique, mais celle-ci ne pourra légalement financer que la moitié de la somme. Nous en sommes donc à 8000 € collectés dans le privé pour une cible de l'ordre de 65000 €. Doit-on considérer qu'il est impossible de mobiliser cette quantité d'argent ? SCANI doit-elle pratiquer une politique plus « agressive » de collecte en allant présenter le projet à des personnes ciblées ? Avez-vous des idées ou avis sur la question ?



De nombreuses contributions ont souligné le côté « timide » de la communication qui avait eu lieu autour de Racine. Celle-ci sera donc relancée sous peu, la seconde phase du projet devant être lancée en janvier.

Résolutions mises aux voix

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2020 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2020 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du résultat 2020 comme suit :
 - Complément de la réserve légale de 426 € pour la porter à 20 % du capital (6 758 €)
 - Le solde (7862 €) aux réserves impartageables, les portant à 88702 €OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve le lancement des réflexions, travaux et débats pouvant mener ultérieurement à la révision du quorum de 50 % – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le fait que SCANI s'organise pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par les offres actuelles tant que cette organisation ne remet pas en cause l'attention aujourd'hui portée aux membres de la coopérative – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Pascale Doz – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Bruno Spiquel – OUI / NON / ABSTENTION
9. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat de Marc Zugetta – OUI / NON / ABSTENTION
10. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2024 du mandat d'Alain Arnault – OUI / NON / ABSTENTION
11. L'assemblée générale donne mandat au cabinet Montiel-Laborde pour effectuer la révision coopérative de SCANI dans les conditions qui nous ont été exposées – OUI / NON / ABSTENTION
12. Dans le cas où une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément Alfred Urban à effectuer un second mandat – OUI / NON / ABSTENTION
13. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION

12 - Annexe 1 – Bilan financier